



DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp FSU 65

CAPD DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD.

CAPD après CAPD, mois après mois, nous tentons de vous alerter sur les dégradations des conditions de travail des enseignants du premier degré.

La première période de l'année s'est terminée pour nos collègues avec une surcharge de travail que nous avons déjà dénoncée :

- Mise en place d'une alerte intrusion dans le cadre du PPMS dont le scénario a dû être travaillé par les équipes
- Rédaction dans un temps extrêmement contraint d'un nouveau projet d'école prenant en compte les nouveaux programmes
- Appropriation des nouveaux programmes sans formation adaptée
- A quoi il faut rajouter les tâches ordinaires de rentrée scolaire

Le SNUipp-FSU 65 regrettait lors de la dernière CAPD, que le plan de formation continue ne soit pas à la hauteur des besoins au regard de la mise en place des nouveaux programmes. Vous nous aviez alors garanti que cette formation serait assurée par les Animations Pédagogiques Départementales. Or, nous n'avons relevé dans le dispositif que 8 animations concernant les nouveaux programmes sur les 72 animations pédagogiques proposées. Nous ne vous ferons pas l'injure de ramener les 49 heures de formations proposées au temps de formation par enseignant du département !

Dans son rapport sur l'Attractivité du Métier d'Enseignement, le CNESE pointe l'indigence de la formation continue annuelle contrairement à ce qui est pratiqué dans les autres pays européens, propos confortés par la Cour des Comptes qui dresse un bilan global sévère sur « une formation continue peu ambitieuse ». Ce manque de formation continue est considéré par le CNESE comme une non-réponse aux attentes des enseignants et constitue un enjeu négatif pour l'attractivité du métier.

A ces constats, nous ne pouvons que regretter d'ajouter d'autres points qui ont pour effet de surajouter du négatif au négatif :

- Le calendrier des Animations Pédagogiques a été envoyée le 11 octobre 2016
- Les inscriptions pouvaient s'effectuer via Gaïa du 12 octobre au 1^{er} novembre 2016. Or, les collègues ont eu toutes les peines du monde à pouvoir s'inscrire au courant de la 1^{ère} semaine d'ouverture de la plate-forme. Et lorsqu'ils ont voulu se reconnecter au retour de vacances bien méritées, la plate-forme était fermée
- Au final, nombre d'enseignants n'ont pu ainsi s'inscrire correctement aux Animations Pédagogiques de leur choix

A cette liste nous pourrions ajouter le temps de travail des AVS AESH pour lesquelles nous vous avons alertés dès l'audience du 20 juin. Alors que les emplois du temps des AVS sont définis depuis maintenant 7 semaines, comment allez-vous expliquer que les prises en charge des élèves en situation de handicap vont être réduites de 1h45 par semaine ? Comment vont devoir faire les chefs d'établissement et les directeurs d'école pour opérer ces ajustements et pour expliquer aux familles, aux élèves et aux enseignants ce changement en pleine année ?

Nous pourrions encore ajouter que les compteurs horaires du temps de travail que viennent de recevoir les AVS AESH ne comptabilisent pas les heures qui auraient été faites les jours fériés, chose formellement interdite par le code du travail. Depuis combien de temps le SNUipp-FSU65 vous alerte-t-il sur cette question ?

Nous ne pouvons également, que constater que les problèmes de calendrier deviennent récurrents au sein de l'Inspection académique : ainsi, les représentants syndicaux du SNUipp-FSU 65 ont pris connaissance le jeudi 20 octobre, soit le 1^{er} jour des vacances de Toussaint, qu'une CAPD sur les avancements se tiendrait le mardi 8 novembre, que les questions diverses devaient être impérativement renvoyées pour le jeudi 3 novembre, soit le jour de la rentrée des congés, CAPD repoussée par la suite à la date d'aujourd'hui, jeudi 10 novembre. Quelle crédibilité avons-nous auprès de nos collègues, lorsque nous les sollicitons précipitamment pour le contrôle de leur barème, lorsque nous organisons notre absence auprès des collègues et des familles, puis que nous en modifions les dates deux jours après ?

Quel rôle et quelle importance accordez-vous encore, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à la représentation syndicale quand vous envoyez comme réponse à nos questions diverses, un document qui est ni fait ni à faire, qui ne prend même pas la peine de reprendre in extenso les questions posées par les syndicats y compris pour en informer l'ensemble de la représentation syndicale, et qui balaie d'un revers de main la plupart des questions en les déclarant « hors champ de la CAPD » ? Car les problèmes posés aux équipes enseignantes par la gestion laborieuse du dossier des AVS AESH relèvent bien de la compétence de la CAPD. Et c'est bien en CAPD qu'il convient de les évoquer et d'y apporter des réponses claires. Car ce sont bien les enseignants qui seront confrontés aux difficultés engendrées notamment par la récupération due aux AESH pour les heures faites en trop jusqu'aux vacances de Toussaint.

Un document où les circulaires citées en référence ne sont pas produites ? Où les positions tenues par votre administration notamment concernant les MAT, reposant selon vos dires sur des décisions académiques, sont infirmées par les autres sections académiques du SNUipp ?

Enfin, ce que le SNUipp-FSU 65 vous répète à longueur de séance concernant le temps de travail des enseignants qui ne cesse de se rallonger, le temps invisible qui mange de plus en plus le temps personnel et la vie des enseignants, le rapport du CNESECO cité précédemment le confirme : *« dans le premier degré, sur les 44 heures de travail hebdomadaire déclarées par les professeurs des écoles, 8 h sont consacrées à la préparation de leur journée de classe et 3 h 30 à la correction des travaux des élèves. »* Ainsi, le CNESECO confirme que les nouveaux enseignants ressentent un décalage important entre ce qu'ils imaginaient du métier et sa réalité, notamment au niveau des implications du métier sur leur vie privée et de la charge de travail.

Il ne s'agit plus, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de nous expliquer les raisons de ces dysfonctionnements mais bien d'y remédier au plus vite. Les collègues dans les classes comptent sur leurs représentants syndicaux pour faire valoir leurs droits, pour faire remonter leurs difficultés, leurs questionnements, leurs problèmes voire leur exaspération. Si dès à présent, les Commissions Paritaires, chargées de donner leur avis afin de guider les instances de décision, se réduisent à une contrainte institutionnelle qu'il s'agit d'expédier au plus vite, c'est tout le dialogue social et la structure même de notre institution qui entrent dans une zone de turbulences.